

TROISIEME PARTIE

LES POLITIQUES SUIVIES PAR QUELQUES PAYS

A FORTE EMIGRATION

Plusieurs pays à forte émigration ont été confrontés, au cours des dernières décennies, à la nécessité d'encadrer les flux de départs, d'inciter les transferts financiers des émigrés vers leur pays d'origine et d'organiser les retours.

Un bref examen de quelques pays sélectionnés a été effectué afin de mettre en évidence les éléments clefs des politiques suivies dans chaque pays et de décrire les mesures éventuellement applicables au Cap-Vert.

Cette troisième partie du rapport contient une présentation résumée par pays, de la politique suivie en matière d'émigration. Pour chaque pays retenus (**Portugal, Turquie, Yougoslavie, Maroc, Tunisie et Egypte**) sont présentés le profil de l'émigration (départs, transferts, retours) et les politiques gouvernementales (évolution, instruments utilisés).

PORTUGAL

1 - PROFIL DE L'EMIGRATION PORTUGAISE

1.1 - Un phénomène ancien et de grande ampleur.

L'ampleur des flux migratoires est une constante historique au Portugal qui est un pays fournisseur d'émigrants dans le monde entier depuis plusieurs siècles. On peut distinguer plusieurs grandes phases :

- Après les grandes découvertes, et jusqu'en 1900, d'importantes vagues d'émigrants se dirigent vers le Brésil.
- De 1900 à 1950, les Portugais se dirigent majoritairement vers les Etats-Unis, plus secondairement vers le Venezuela et l'Argentine. Pendant ce temps, la migration intraeuropéenne reste très faible. Elle ne représente que quelques dizaines de milliers de personnes, sur un total de 1.284.500 émigrés durant cette période.
- Après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'émigration portugaise qui était donc essentiellement transocéanique opère une réorientation complète vers le continent européen.

Tandis que l'émigration d'Outre mer (Venezuela, Brésil, principalement), atteint des niveaux planchers tout au long des années 60, à l'exception des destinations nord-américaines où les flux sont en progression jusqu'au début des années 70, l'émigration continentale atteint son point culminant en 1966, avec un flux de 120.000 émigrants (en situation régulière).

C'est la France qui, depuis 1961, devient de très loin le premier pays de destination. Si l'on exclut les clandestins, 342.200 Portugais sont partis pour la France, contre 54.800 pour le Brésil, et 38.000 pour les Etats-Unis. La France absorbe 65% de la migration totale de 1961 à 1970, et 90% des 770.000 Portugais en Europe en 1971, contre 7% en RFA.

On estime à un peu plus de 1,7 million le nombre global de nationaux portugais ayant émigré de 1960 à 1982.

- Aujourd'hui, les courants migratoires s'inversent à nouveau.

Depuis 1966, l'émigration portugaise décline régulièrement. En 1987, 8108 Portugais sont partis à l'étranger et principalement aux Etats-Unis, au Canada et en Australie ; ces trois pays absorbent 90% des flux d'émigration portugaise.

** Une émigration d'actifs très souvent analphabètes.*

Les émigrants portugais se composent essentiellement de jeunes (moins de 30 ans) et d'adultes jeunes (30 à 49 ans). Il s'agit donc d'une population active.

L'émigration des "plus de 50 ans" et des "moins de 14 ans" correspond à un regroupement familial à l'étranger.

Le niveau culturel des émigrants portugais est très bas et la grande majorité est analphabète. D'ailleurs, le déclin des migrations vers le Brésil a été sanctionné et accéléré par la décision de ce pays de limiter l'entrée de "migrants pauvres et non qualifiés" à partir de 1964.

Alors que l'émigration transocéanique, vers la fin des années 50, était une émigration de jeunes et de regroupement familial (plus de 50% de femmes), vers l'Europe, au contraire, le taux de masculinité de l'émigration légale varie entre 60 et 80%.

1.2 - Les transferts des migrants

** Des transferts essentiels pour l'économie portugaise*

En 1956, l'émigration s'est à peine réanimée après les freins de la crise et de la Seconde Guerre Mondiale ; les départs reprennent pour l'Amérique, et s'amorcent timidement vers l'Europe. L'épargne transférée est accumulée par des émigrants de longue date. Elle se révèle très modeste : moins de 1% du PIB, sans effets sensibles sur les équilibres économiques d'un pays encore très replié sur lui-même.

A partir de 1969, les transferts d'émigrés jouent un rôle décisif dans l'économie portugaise, puisqu'ils représentent 10% du PIB et 2/3 des exportations. Ils sont suffisants pour compenser le déficit de la balance commerciale et garantissent un solde positif à la balance des paiements. L'émigration assure également la stabilité de la monnaie et le financement de la modernisation du pays.

Après le 25 Avril 1974 (Coup d'Etat militaire), l'argent des émigrés apparaît comme la principale source de devises du pays. Cependant, jusqu'en 1976, nombre de Portugais, inquiets de la situation politique, hésitent à transférer leurs économies, du moins par les canaux officiels.

Dans les années 1977-80, le volume des transferts équivaut à 30% de l'actif de la balance des paiements et compense près de 70% du déficit de la balance commerciale. Il représente également 15% du PIB (soit 47% de la valeur de la production industrielle).

Depuis 1980, les transferts d'émigrés ont tendance à plafonner. En effet d'une part certains pays d'accueil (France, RFA) ont imposé un plafond réglementaire aux transferts ; d'autre part l'importance croissante, au cours des dernières années, de l'émigration familiale a accentué cette tendance (consécutive également à la crise économique et de l'emploi).

Il n'en reste pas moins que ces transferts gardent un rôle considérable dans le difficile maintien de l'équilibre des échanges extérieurs de l'économie portugaise. En 1987, ils se montent à 3,247 milliards de US Dollars.